



SYSTÈMES D'**I**NFORMATION ET DE **C**OMMUNICATION
DU **M**INISTÈRE DE L'**I**NTÉRIEUR

<http://cgt-sic.interieur.rie.gouv.fr/>

LE CHESNAY le 28 septembre 2021

Monsieur le Secrétaire Général
Place Beauvau
75008 Paris

Objet : délocalisation de personnels de l'administration centrale

Monsieur le Secrétaire Général

Monsieur le Ministre de l'Intérieur a annoncé le jeudi 16 septembre un appel à candidatures auprès des communes "désireuses d'accueillir" des services centraux du ministère de l'intérieur. Il a également annoncé qu'à partir de 2022 et jusqu'en 2025, 1 500 postes ont vocation à être "relocalisés" hors de l'Île-de-France et des métropoles régionales.

Il a également indiqué que ces délocalisations doivent, je cite : « améliorer la qualité de vie au travail pour les agents des services centraux et répondre à leur aspiration à une implantation hors de l'Île-de-France ». La CGT s'interroge sur quelle enquête auprès des personnels concernés sont basées ces assertions ?

Par expérience, toutes les délocalisations faites jusqu'à présent ont toujours amenés un grand traumatisme pour les personnels, n'ont jamais répondu à une quelconque amélioration de la qualité de vie du travail ou à une quelconque aspiration des personnels.

Toutes les délocalisations n'ont répondu qu'à la logique de suppression de postes et de report des missions sur les personnels restant.

De même, aucune délocalisation n'a répondu à un quelconque critère d'économie budgétaire, y compris lorsque c'était le motif initial la justifiant. Aucun bilan n'a jamais été fait sur ce plan à l'issue des délocalisations.

Monsieur le ministre de l'Intérieur annonce sans autre précision, je cite « qu'une vingtaine de services administratifs sont concernés ».

Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous nous indiquer la liste des services concernés ?

Recevez, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bernard Bottega

Secrétaire national de la CGT-SIC